



Évaluation : la CGT Éduc'action défend les personnels !

Appréciation de la valeur professionnelle : gare à l'arbitraire !

La réévaluation de la rémunération dépend de l'évaluation de la valeur professionnelle. Celle-ci diffère d'une académie à l'autre puisqu'il n'existe pas d'encadrement strict dans la circulaire nationale et que selon les endroits, les corps d'inspecteur·trices sont dans l'incapacité d'évaluer les collègues tous les 3 ans.

Ainsi, le plus souvent, la réévaluation de la rémunération s'appuie sur les avis portés par les chef·fes d'établissement et les corps d'inspection dans le cadre de l'examen des demandes de renouvellement de candidatures à un contrat pour les CDD, et dans le cadre des visites d'inspection réalisées auprès des agent·es en CDI.



Rappelons que, bien que les chef·fes d'établissement représentent l'autorité administrative, ces derniers·ères ne sont pas compétence, et ne sont pas souverain·es pour évaluer la pédagogie des collègues. La CGT Éduc'action dénonce les pratiques qui laissent les collègues seul·es face à leur hiérarchie et qui développent l'arbitraire au moment de les évaluer.

En cas d'avis défavorable : ne restez pas isolé·es : contactez la CGT Éduc'action ! Dans les faits, une mauvaise appréciation par le·la chef·fe d'établissement peut, au final, amener à une non-reconduction de contrat pour les collègues en CDD.

NB : La CGT Éduc'action rappelle que ces appréciations doivent obligatoirement être portées à la connaissance des personnels qui peuvent alors émettre des observations et faire un recours. Tout avis défavorable devra donc être justifié par un rapport circonstancié qui devra être porté à la connaissance de l'intéressé·e avant transmission aux services rectoraux. Dans les Commissions Consultatives Paritaires où la CGT est présente, nos élu·es ont pu faire évoluer certains avis lors des CCP.

La CGT Éduc'action revendique la fin des avis défavorables des chef·fes d'établissement.

En cas d'avis défavorable, contactez les élu·es et les militant·es CGT Éduc'action de votre académie pour être accompagné·e et défendu·e ! [ICI](#)